



EXPERTISE COMPTABLE

Inscrite au tableau de l'Ordre
de la Région de Montpellier

Tél. 04 67 94 83 06

Fax. 04 67 94 99 29

Adresse électronique :
courriel@augefi.fr

Agde, le

UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE**RAPPORT FINANCIER 2006/2007****I - DILIGENCES EFFECTUEES**

Nous avons contrôlé par sondages 56 factures, 4 remises de chèques de cotisations pour vérifier la régularité et l'existence de celles-ci ainsi que la justification de la dépense ou du produit rapport à l'objet social.

Nous avons vérifié également les documents et le correct traitement comptable des salaires versés sous forme de chèques emploi associatif.

Nous avons relevé les points suivants :

- Compte "Achats de matériel et travaux" : une facture de la CAMIF pour un projecteur de diapositives (273,76 €) a été passée en charges au lieu d'une immobilisation. Une écriture de correction a été passée.
- Compte "Fournitures professeurs" : il manque un justificatif de remboursement de frais de déplacements pour un montant de 11€.
- Compte "Honoraires divers" : une facture de 150€ concerne des remboursements effectués à un professeur au mois de juillet 2007. Elle est enregistrée en charges constatées d'avance.
- Compte "Pourboires Dons courants" : un don de 200€ a été effectué à l'association de Lichénologie de l'Hérault. Nous n'avons pas de reçu provenant de l'association indiquant la somme versée ainsi que le nom de l'association Université du Temps Libre.
- Compte "Déplacements professeurs" : une erreur de calcul sur une feuille manuscrite de frais kilométriques a été constaté. Cette erreur est non significative (4 km) mais permet de recommander l'utilisation de feuilles de tableur pour contrôler le correct calcul des déplacements déclarés. En outre, le barème fiscal utilisé par l'association pour rembourser les déplacements n'est pas réactualisé au 1er janvier 2007 avec les nouveaux coefficients fiscaux.
- Compte "Missions" : Le nom et l'adresse de facturation concernant les frais de déplacement à Rennes ne sont pas ceux de l'association (751,10€) mais ceux des participants.
- Compte "Téléphone" : une facture SFR a été réglée le 26 octobre 2006 pour un montant de 21,99€ ; cette facture est au nom de Monsieur Yvan BARTHOLI.

Nous avons effectué quelques régularisations d'écritures qui correspondaient pour l'essentiel à des erreurs d'affectation comptables bénines.

Nous avons effectué l'inventaire des immobilisations et enregistré les écritures d'amortissement.

Nous avons enregistré les écritures d'inventaire, telles que les charges à payer et les charges constatées d'avance.

Enfin nous avons réalisé des contrôles de cohérence et de vraisemblance des comptes annuels.

II - COMMENTAIRES SUR LE RESULTAT

L'exercice comptable fait apparaître un bénéfice de 16.460,83 € ; il était en bénéfice de 19.941,72 € pour l'exercice précédent.

Les postes suivants présentent des variations significatives :

	Variation	2006/2007	2005/2006
cotisations	-8%	99302	108 435
charges externes	-16%	73935	88 163

En observant le détail du poste ci-dessus, on remarque les variations suivantes :

	Variation	2006/2007	2005/2006
Fournitures professeurs	+ 77 %	4424	2505
Publicité	- 19 %	4092	5 074
Déplacements des professeurs	- 21 %	40057	50 612
Déplacements bureau	- 26 %	4083	5 528
Missions	N.S.	1960	52
Déplacements secrétaire	N.S.	0	4851
Ménage	N.S.	0	1 016
Fêtes fin d'année	+ 697 %	4233	531
Téléphone	- 39 %	1907	3 102

III - COMMENTAIRES SUR LE BILAN

- Variation des disponibilités : Les soldes bancaires sont passés de 31 925 € au 1er juillet 2006 à 49 168 € au 30 juin 2007, soit une progression de 54 %.

- Acquisitions d'immobilisations : La seule acquisition enregistrée est un projecteur de diapositives pour une valeur de 274 €.

- Cessions d'immobilisations : il n'y a eu aucune mise au rebus ni cession d'immobilisations pendant l'exercice.

La valeur brute des immobilisations détenues au 30/06/2007 est de 8 969 €.

Le passif du bilan est constitué des fonds propres de l'association pour 32 953 € et d'un découvert bancaire pour 1 142 € au 30 juin 2007. Le découvert énoncé est un découvert comptable.

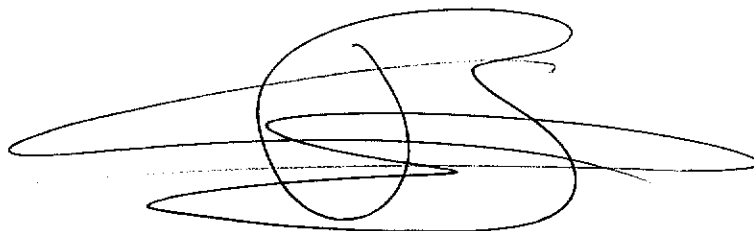
En effet, l'association réalise un état de rapprochement bancaire pour tenir compte des paiements des fournisseurs qui vont être débités sur le compte bancaire (chèques émis mais non encaissés) et ainsi éviter un réel découvert bancaire par un approvisionnement via le second compte bancaire de réserves avant l'encaissement effectif des chèques.

Le virement décrit ci-dessus est intervenu au 1er juillet 2007, c'est pourquoi, il n'apparaît pas en comptabilité au 30/06/07.

CONCLUSION

Notre mission de présentation des comptes annuels nous a amené à établir l'attestation sans observation jointe aux comptes annuels qui sont tenus à votre disposition au siège de l'association.

Mr CREGUT Bernard, expert-comptable

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned below the name of the expert-comptable.